

## Annexe 8

### Groupe de travail

### sur le dialogue en matière de déchets de combustible nucléaire



### Rapport de la 3<sup>e</sup> réunion

Soumis à la Société de gestion des déchets nucléaires le 25 juillet 2005

## INTRODUCTION

En septembre 2003, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a conclu un accord de contribution étalé sur trois ans avec Ressources naturelles Canada (RNCAN), afin d'engager un dialogue entre les Premières Nations sur la gestion des déchets de combustible nucléaire au Canada et d'atteindre les objectifs suivants :

1. Sensibiliser les résidants des collectivités et territoires des Premières Nations à la gestion des déchets de combustible nucléaire et aux répercussions qu'ils pourraient avoir sur les collectivités;
2. Renforcer l'autonomie des Premières Nations afin qu'elles mènent des discussions et prennent des décisions sur la gestion des déchets de combustible nucléaire;
3. Encourager le dialogue au sein des Premières Nations, et entre les Premières Nations et RNCAN, au sujet de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire;
4. Favoriser la participation des Premières Nations au dossier de la gestion des déchets de combustible nucléaire au sein de la société canadienne en général.

Les coordonnatrices régionales (Nord et Sud de l'Ontario, Ouest et Nord du Canada, et Québec et Atlantique) ont parcouru leurs régions respectives de long en large pour rencontrer les collectivités et les organisations des Premières Nations et discuter de la question avec elles, connaître leurs vues et élaborer une stratégie pour la protection des droits et intérêts des Premières Nations, comme le stipule la Résolution n° 51/2003 de l'APN. Leur travail a été soutenu et orienté par le gestionnaire du programme, la directrice à la Gestion de l'environnement, la Commission des Chefs régionaux sur l'environnement et le groupe de travail sur le dialogue en matière de déchets de combustible nucléaire.

L'APN a conclu en juin 2004 un accord de financement avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Les fonds ont été expressément attribués à des activités visant à améliorer la conduite du dialogue, entre autres la coordination d'un concours de dessin pour inciter les jeunes à participer au dialogue, l'animation de forums régionaux, le soutien de la Commission des Chefs régionaux sur l'environnement, la création d'une bande vidéo sur le point de vue des Premières Nations et la rédaction de commentaires sur des documents phares de la SGDN.

Aux fins du présent rapport, il convient de signaler qu'on a préféré le terme « dialogue » à celui de « consultation ». Dans les arrêts *Guerin*, *Sparrow* et *Delgamuukw*, notamment, la Cour suprême du Canada a clairement fait savoir que, pour remplir son devoir de fiduciaire envers les Premières Nations, le gouvernement fédéral est tenu de les consulter lorsque leurs intérêts sont en cause. Il subsiste de profonds désaccords et beaucoup d'incompréhension entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral quant à la forme et au contenu des « consultations ». Afin d'éviter d'éventuelles mésententes, le présent rapport utilise le terme « dialogue » pour décrire les activités coordonnées par l'APN. Les constatations du groupe de travail exposées ci-après ne sont donc pas le fruit d'une consultation.

## **OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL**

Le groupe de travail occupe deux principales fonctions qui visent toutes deux à appuyer le dialogue de l'APN sur la gestion des déchets de combustible nucléaire. Tout d'abord, le groupe de travail se réunit pour effectuer une analyse des documents phares de la SGDN et publier un condensé des résultats. Deuxièmement, il formule des suggestions sur la poursuite du dialogue.

Le but du présent rapport est de résumer les points soulevés à la troisième réunion du groupe de travail. En attirant l'attention sur ces questions, on veut faire en sorte que la SGDN puisse peaufiner sa démarche en fonction des intérêts des Premières Nations. Ces dernières peuvent aussi en tirer profit pour évaluer les activités de la SGDN.

La troisième réunion du groupe de travail sur le dialogue en matière de déchets de combustible nucléaire s'est déroulée à Ottawa, le 14 juin 2005.

### **Étaient présents :**

Norval Getty (substitut)	Union of New Brunswick Indians
Tricia Watson (substitut)	Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan
Gene Ouellette (substitut)	Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan
Serge Goupil-Ashini	Assemblée des Premières Nations – Québec et Labrador
Anna Stanley	Université de Guelph, candidate au doctorat
Lillian Trapper	gestionnaire du dialogue sur les déchets de combustible nucléaire
Nancy Bobbish	coordonnatrice régionale du dialogue sur les déchets de combustible nucléaire – Québec et Atlantique
Dawn Pratt	coordonnatrice régionale du dialogue sur les déchets de combustible nucléaire – Ouest et Nord du Canada
Heather Coman-Albert	employée du soutien administratif – dialogue
Peigi Wilson	directrice, Gestion de l'environnement, APN
Gordon Edwards	Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN)
Robert Del Tredici	RSN – Atomic Photographers Guild
David McLaren	personne-ressource, agent de liaison en matière de déchets nucléaires, nation ojibwa de Saugeen

## **PLANIFICATION ET ORGANISATION LOGISTIQUE**

Le 27 mai 2005, l'APN a reçu le Document de discussion n° 3 publié quelques jours plus tôt par la SGDN, et intitulé *Choisir une voie pour l'avenir : L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada, rapport d'étude préliminaire*. Immédiatement après, le Document 3, d'autres renseignements pertinents et la lettre d'invitation ont été envoyés au groupe de travail. Pour s'assurer de la participation des représentants des quatre provinces ciblées par la SGDN à l'analyse du Document 3, il a fallu choisir une date qui ne convenait pas à tous les autres membres du groupe de travail. Pour appuyer le travail du groupe, on a retenu les services d'une personne-ressource qui s'y connaît dans la gestion des déchets de combustible nucléaire de faible ou de moyenne activité, et qui est sensibilisée à la culture des Premières Nations du Sud de l'Ontario. En

outre, comme suite à la suggestion formulée par le groupe de travail à la 2<sup>e</sup> réunion qui a eu lieu en octobre 2004, soit celle d'inviter des experts en gestion des déchets de combustible nucléaire qui seraient aptes à faire des exposés et à répondre ensuite à des questions, un contrat a été accordé au Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN).

## **EXPOSÉ DU REGROUPEMENT POUR LA SURVEILLANCE DU NUCLÉAIRE GORDON EDWARDS ET ROBERT DEL TREDICI**

Le RSN a amorcé son exposé par la distribution d'une trousse d'information et du communiqué que la SGDN a adressé aux membres du groupe de travail. Selon le communiqué, la recommandation provisoire sur la gestion adaptative progressive vise avant tout « la sécurité des personnes et de l'environnement et l'équité envers la génération actuelle et les générations futures ». Le RSN a signalé que, dans son rapport d'étude provisoire, la SGDN n'aborde pas les problèmes environnementaux et de santé publique que soulèvent les déchets radioactifs, allant ainsi à l'encontre de son objectif premier. Le RSN a ajouté que l'énergie nucléaire est annoncée comme une énergie propre, mais il se demande comment ce pourrait être le cas étant donné qu'elle « génère des déchets aussi toxiques et radioactifs? »

MM. Gordon Edwards et Robert Del Tredici ont enrichi leur exposé d'aides visuels présentés en ordre chronologique. Le premier montrait la fragmentation de l'atome d'uranium à Berlin, en 1938, et le dernier rappelait les trois solutions à examiner en vue d'une recommandation de la SGDN.

Voici un bref survol des descriptions et commentaires fournis avec les images. Les présentateurs ont montré un monument russe qui représente la fragmentation de l'atome par fission nucléaire, et symbolise l'énergie ainsi libérée et les fragments devenus radioactifs. La fragmentation de l'atome d'uranium produit une forte concentration d'énergie. M. Edwards a exposé les deux principaux usages réservés à l'uranium : faire bouillir de l'eau et fabriquer des bombes.

Les images montraient des gens malades après avoir été exposés, sans le savoir, à des radiations causées par des essais de bombes dans l'atmosphère; des mineurs autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Colorado; un homme nettoyant les dégâts laissés par un accident nucléaire aux laboratoires de Chalk River; une femme de St. George, une ville mormone de l'Utah qui a subi des retombées radioactives; des jeunes femmes russes qui ont été exposées à des niveaux extrêmement élevés de radiation découverts dans une rivière avoisinante. M. Edwards a signalé qu'il est difficile pour une personne de prouver qu'un cancer est attribuable à une radioexposition, car la formation d'un cancer peut être précédée d'une période de latence de plus de 20 ans. En outre, il faut soumettre une population à des études poussées pour prouver que des cancers sont attribuables à la radioexposition. Une personne a très peu de chance de prouver un tel fait.

Devant la photo d'un congélateur rempli de carcasses de chevreuil radioactives, Robert Del Tredici a affirmé que le désastre de Chernobyl a libéré des particules radioactives qui ont atteint la Suède, contaminant ainsi le chevreuil selon des niveaux de radioactivité qui rendent la viande impropre à la consommation humaine. Le chevreuil s'est nourri de lichen contaminé, et il y a eu bioaccumulation dans la chaîne alimentaire de cette région nordique.

D'autres photos montraient les diverses étapes de la chaîne des combustibles nucléaires, depuis l'extraction jusqu'à la transformation de l'uranium, des réacteurs nucléaires, et le stockage en piscine et à sec du combustible nucléaire irradié. À partir d'une photo de résidus miniers radioactifs prise à Elliot Lake, M. Edwards a posé la question suivante : « Comment se fait-il qu'il n'y ait aucun organisme de gestion des résidus miniers d'uranium? » De manière plus générale, pourquoi tous les types de déchets radioactifs ne sont-ils pas examinés ensemble à des fins de gestion?

À la fin de l'exposé, M. Del Tredici a traité des trois solutions proposées par le gouvernement. On a parlé de retraitement, car le stockage centralisé peut aussi impliquer l'extraction de plutonium avant le stockage en formations géologiques profondes. En conclusion, le RSN a signalé que la recommandation provisoire de la SGDN use de la même démarche de base que celle étudiée dans le rapport Hare, mais qu'elle est assortie d'un plan de mise en œuvre étalé sur 300 ans; il a demandé pourquoi l'élimination progressive de l'énergie nucléaire, et l'implantation progressive des sources d'énergie de remplacement ne sont pas recommandées, ou même étudiées sérieusement parmi les solutions possibles.

## DISCUSSIONS ET COMMENTAIRES

Cette étape de la réunion a débuté par des commentaires selon lesquels les Premières Nations jugent boiteux l'exercice de la SGDN. Tout d'abord, les membres du groupe de travail ont fait remarquer que le conseil d'administration de la SGDN est affilié à l'industrie nucléaire, et que la crédibilité du rapport est donc sérieusement mise en doute. Ils ont conclu que la SGDN n'est pas l'agence indiquée pour mener des consultations sur la santé et la sécurité de la population.

Deuxièmement, la SGDN n'est pas un agent de la Couronne et n'est pas un bon choix pour mener un travail de consultation. Cela rend donc inadéquates, à des fins de consultation auprès des Premières Nations, toutes les activités réalisées jusqu'ici par la SGDN. Par conséquent, la Couronne reste tenue de consulter les Premières Nations au sujet des recommandations provisoires de la SGDN. À cet égard, des consultations sérieuses assorties d'échéanciers raisonnables et de fonds suffisants doivent avoir lieu entre les gouvernements fédéral et de Premières Nations. La SGDN n'a pas fourni assez de fonds et de temps aux peuples autochtones afin qu'ils participent à un processus de consultation valable. L'échéancier de trois mois fixé par la SGDN au dialogue sur la gestion des déchets nucléaires de l'APN, afin de recueillir les commentaires des Premières Nations sur la recommandation définitive, est déraisonnable, injuste et inacceptable. Les membres du groupe de travail étaient d'avis que tout commentaire sur le rapport d'étude provisoire validerait en quelque sorte le document de la SGDN et, en particulier, son processus de consultation. Les discussions se sont ensuite portées sur la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, à savoir la consultation et les répercussions éventuelles des arrêts récemment rendus par la Cour suprême du Canada dans les affaires *Haida* et *Taku River*. La cause *Première nation crie Mikisew c. Canada (Ministre du Patrimoine canadien)* actuellement soumise à la Cour suprême du Canada, et qui porte sur la consultation et les droits issus de traités, a également été portée à l'attention du groupe.

Troisièmement, on a suggéré que chaque province s'occupe de gérer les déchets de combustible nucléaire qu'elle produit, plutôt que de les envoyer ailleurs au pays. Cette mesure serait respectueuse des traditions des Premières Nations quant aux responsabilités locales à assumer.

Quatrièmement, la SGDN a placé les Premières Nations dans la section « Dialogues autochtones », qui équivaut à une approche panautochtone sans fondement historique ou juridique. Les groupes autochtones qui participent au dialogue de la SGDN ne sont pas reconnus comme des peuples distincts métis, inuits et de Premières Nations qui ont chacun leur parcours politique, historique, juridique et culturel. De plus, certaines collectivités et organisations de Premières Nations élaborent ou ont élaboré des protocoles de consultation qu'il conviendrait de reconnaître et de respecter. Les membres du groupe de travail ont exprimé le désir de connaître la progression du dialogue au sein des groupes inuits et métis et, au besoin, de faire front commun.

La personne-ressource, M. McLaren, s'est jointe au groupe par téléphone. M. McLaren a résumé le projet de l'Ontario Power Generation (OPG) pour la gestion des déchets de combustible nucléaire de faible et de moyenne activité. L'OPG propose trois modes de gestion au site nucléaire Bruce, dont l'expansion des installations de stockage de surface, la création de sites de stockage en formations géologiques peu profondes, et le stockage en formations géologiques profondes dans la roche sédimentaire du site de l'Installation de gestion des déchets Western (IDGW), près de Kincardine, en Ontario. Au début de l'étape de la planification stratégique, le processus de prise de contact avec la population de l'OPG a négligé de faire appel aux Premières Nations sur les territoires desquelles est située l'IDGW. À l'heure actuelle, les Premières Nations échangent de l'information avec l'OPG et elles organisent des discussions en table ronde, sans toutefois s'engager à soutenir le projet d'OPG. L'OPG est censé entamer une évaluation environnementale en 2007. Les Premières Nations pourront contester l'évaluation devant la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

M. McLaren a commenté le refus de la SGDN de s'attaquer, dans son rapport d'étude préliminaire, à de vastes problèmes sociaux attribuables aux politiques énergétiques fédérales et provinciales. La SGDN s'en tient aux solutions à la gestion des déchets de combustible nucléaire, et son rapport ne traite donc pas de mesures éconergétiques ni du financement de solutions pour la production d'énergie verte. La gestion adaptative progressive que recommande la SGDN est perçue comme un simple remaniement des trois solutions proposées et qui, en bout de ligne, se traduiraient par le stockage en formations géologiques profondes sur une longue période de 300 ans. En ce qui concerne le savoir traditionnel autochtone, M. McLaren a affirmé que, selon lui, le rapport de la SGDN laisse entendre que la SGDN a été éclairée par les Premières Nations et leur savoir traditionnel, sans toutefois préciser la source de ce savoir.

Préparé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, le document *Position of the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador on the energy issue in Quebec* a été distribué aux participants et fait l'objet d'une discussion. En mars 2005, les Chefs en assemblée de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) ont remis le document au gouvernement du Québec. Les participants ont fait des références à la section du document qui traite de l'énergie nucléaire. L'APNQL a déclaré que le développement de l'énergie nucléaire n'est pas une solution acceptable. Le stockage des déchets nucléaires dans les territoires traditionnels innus n'est pas encouragé et, en fait, il va à l'encontre de la volonté des Innus. Dans le document, on peut aussi lire que le Grand Conseil de la nation Waban-Aki s'oppose à la

modification des installations de stockage des déchets de combustible nucléaire de Gentilly-2, et presse le gouvernement du Québec de tout simplement fermer l'usine. L'APNQL applique son protocole de consultation chaque fois qu'un projet vise les territoires des nations qu'elle représente. On peut le consulter, de même que les protocoles de recherche, sur le site web de l'APNQL.

La discussion a ensuite porté sur la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques prévue en novembre 2005 à Montréal. On a suggéré que les Premières Nations saisissent l'occasion pour promouvoir le recours à des énergies de rechange en remplacement de l'énergie nucléaire. Les participants ont jugé bon d'examiner l'analyse sur l'approvisionnement énergétique de l'institut Pembina avant de s'attaquer aux préoccupations qui entourent les politiques énergétiques actuelles. Pendant les discussions sur l'Accord de Kyoto, le Canada a présenté l'énergie nucléaire comme une énergie propre afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, l'Union européenne (UE) a signifié son désaccord. Certains États membres de l'UE, tels que l'Allemagne, la Suède et la Belgique, éliminent graduellement le recours à l'énergie nucléaire. En revanche, le Canada continue de tâter l'idée de remettre à neuf ses vieux réacteurs nucléaires, voire d'en construire de nouveaux.

D'autres discussions ont porté sur la consultation. On a souligné que les Chefs de l'Ontario ont conçu un document stratégique sur l'eau qui renferme un cadre de consultation dont les Premières Nations pourraient s'inspirer pour concevoir leur propre processus de consultation. Le groupe a insisté pour dire que l'APN devrait encourager les Premières Nations à élaborer des processus de consultation, et dénicher des fonds pour appuyer ce travail.

En après-midi, la séance a débuté par une discussion sur la SGDN et le plutonium. Le groupe de travail était d'avis que la SGDN agit de mauvaise foi et que son programme est douteux, car elle fait très peu référence au plutonium dans son document préliminaire, lorsqu'elle aborde la possibilité de retraiter les déchets de combustible irradié. Le RSN a avisé le groupe de travail que le Japon, l'Inde, la France, le Royaume-Uni, la Russie et la Corée du Nord font du retraitement, et ils extraient donc du plutonium des déchets de combustible nucléaire irradié. Le plutonium extrait peut servir non seulement d'explosif nucléaire, mais aussi de combustible de demain, car l'uranium et les autres sources de combustible s'épuisent. Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a aucune loi qui interdit le retraitement des déchets de combustible nucléaire. De plus, aucune loi canadienne n'empêche l'importation de déchets de combustible nucléaire à des fins de retraitement ou d'évacuation. L'extraction du plutonium à cette nouvelle étape de la chaîne de combustibles nucléaires est l'activité la plus polluante et la plus difficile à gérer, et implique notamment la vitrification en vue de resolidifier les déchets radioactifs liquides issus du retraitement.

Les participants ont dit craindre qu'une collectivité hôte soit prête un jour à accueillir un site d'évacuation et devienne ainsi un site de retraitement. On a signalé que le retraitement exige une installation de stockage centralisé. Selon le groupe de travail, le rapport préliminaire de la SGDN omet d'aviser la population de ce risque et, par conséquent, il manque de transparence sur la question du retraitement. Selon le RSN, la SGDN ne définit pas clairement le recyclage du combustible nucléaire.

Le groupe de travail a considéré la gestion adaptative progressive recommandée comme de la poudre aux yeux. Tout d'abord, les solutions soumises à l'examen par la SGDN et réunies dans les

trois phases de la gestion adaptative progressive se résument à la même approche que celle préconisée dans le rapport Hare de 1977. La SGDN induit en erreur les citoyens canadiens en suggérant que le dialogue permet de jeter un regard nouveau sur la question. Elle amène le public à croire qu'il participe à un dialogue qui pourrait influencer le cours des choses mais, en fait, l'approche de l'industrie est restée la même depuis 1977. De plus, le groupe de travail a affirmé qu'il est impossible de prédire ce qui surviendra des déchets au cours des millions d'années qu'ils mettent à se décomposer. Les projets d'évacuation sont perçus comme une panacée pour la génération actuelle, mais laissent à des milliers de générations futures le soin de composer avec les conséquences éventuelles.

Les membres du groupe de travail se sont demandé pour quelle raison l'étude des sources d'énergie de rechange n'était pas prévue au mandat de la SGDN, au nombre des solutions à la production de déchets nucléaires. À la fin de la discussion, les membres du groupe de travail ont affirmé que la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* se fonde sur une mauvaise compréhension de la nature du problème, et qu'elle est donc injuste et irrationnelle. « On ne peut régler un problème qui s'étend sur 10 millions d'années en imposant un échéancier de 3 ans. »

Pour ce qui est du dialogue de l'APN sur les déchets de combustible nucléaire, les membres du groupe de travail ont dit craindre que l'APN soit contrôlée par la SGDN. Le dialogue de l'APN sur la gestion des déchets de combustible nucléaire a réussi à sensibiliser un certain nombre de Premières Nations. Toutefois, il empruntait une approche du haut vers le bas. Le dialogue doit prendre naissance dans les collectivités des Premières Nations, et non s'installer à l'échelle nationale pour se diriger vers les collectivités. Par ailleurs, l'APN devrait exercer des pressions pour amener le gouvernement à financer un tel dialogue au sein des Premières Nations.

## OPTIONS

Selon le groupe de travail, le dialogue de l'APN peut prendre deux directions. La première consiste à poursuivre l'exercice de dialogue de la SGDN, ainsi que l'analyse critique du rapport d'étude préliminaire à l'intérieur de l'échéancier serré qui est fixé. Les commentaires suivants sont formulés en fonction de cette orientation.

Premièrement, il convient de signaler clairement que les dialogues de la SGDN et de l'APN ne constituent pas une consultation en bonne et due forme et, par conséquent, les rapports de la SGDN ne sont ni valides ni rédigés de bonne foi. Le rapport de la SGDN ne traite pas de tous les aspects de la production de déchets nucléaires, ce qui démontre une fois de plus de la mauvaise foi. En outre, le rapport ne renferme aucune information pertinente sur la santé publique. Le groupe de travail a fait remarquer que l'infrastructure de la SGDN ne comporte aucune entité vouée à la santé ou à l'environnement qui puisse s'avérer utile en cette matière. Le rapport semble réduire le savoir autochtone à une série de « slogans » qui démontrent une faible compréhension ou un mauvais usage du savoir traditionnel. Le savoir autochtone doit être reconnu et appliqué correctement. Le conseil consultatif de la SGDN doit immédiatement recruter des membres des Premières Nations s'il souhaite utiliser le « savoir traditionnel ».

Deuxièmement, les participants ont suggéré à l'APN de déposer un « rapport minoritaire avec couverture médiatique », dans lequel elle déclarerait que les Premières Nations ne sont pas intervenantes, et que la SGDN a tort de les considérer comme telles, en raison de leur statut unique de titulaires de droits ancestraux et issus de traités. Ce rapport minoritaire serait un document de plus soumis à la SGDN pour dénoncer ses pratiques non efficaces, ses lacunes et ses activités ou projets inacceptables. La consultation devrait avoir lieu dans les collectivités des Premières Nations au moyen du processus propre à chaque collectivité; l'élaboration d'un processus de consultation communautaire pourrait exiger de l'aide.

Troisièmement, à propos du savoir autochtone, le groupe de travail a suggéré la mise sur pied d'une société indépendante de gestion des déchets de combustible nucléaire des Premières Nations, sans lien avec la SGDN et le gouvernement, et financée par l'industrie nucléaire. En recourant au savoir traditionnel, la société indépendante des Premières Nations serait chargée de se pencher sur des questions relatives à la politique énergétique, lui permettant ainsi d'étudier le retrait progressif de l'énergie nucléaire, ainsi que la réduction des déchets de combustible nucléaire qu'elle produit, et de donner son aval à des projets qui misent sur des sources d'énergie de remplacement. L'organisme indépendant serait également autorisé à recommander des lois sur l'importation et le retraitement des déchets de combustible nucléaire. De plus, il recommanderait au gouvernement du Canada d'examiner et d'assurer la décontamination des mines d'uranium, des usines, des raffineries et d'autres sites qui abritent des déchets de combustible nucléaire, et de poursuivre la recherche sur la gestion des déchets de combustible nucléaire.

Comme deuxième direction, on a suggéré de se retirer de l'exercice de dialogue de la SGDN, et de ne pas commenter le rapport d'étude préliminaire. L'APN discuterait avec le gouvernement fédéral seulement de la question des déchets de combustible nucléaire, et elle ferait parvenir une lettre à la SGDN pour l'aviser de sa décision. Le groupe de travail a recommandé l'élaboration d'une résolution qui serait ensuite adoptée par les Chefs en assemblée. Cette résolution préciserait que le dialogue de la SGDN ne doit pas être considéré comme une consultation légale (la SGDN n'étant pas l'organisme indiqué pour honorer l'obligation fiduciaire du gouvernement de consulter les Premières Nations), et que l'APN ne doit pas être perçue comme un organisme consultatif du simple fait qu'elle participe aux dialogues autochtones de la SGDN. Les membres du groupe de travail ont suggéré que l'APN fasse des pressions auprès du gouvernement pour qu'il modifie la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, de sorte qu'elle affecte du temps et des ressources à la réalisation d'une consultation valable entre les Premières Nations et le gouvernement. Ils ont aussi suggéré que l'APN se serve des médias pour présenter sa position sur les déchets de combustible nucléaire. Enfin, ils ont dit que les Premières Nations devraient se positionner stratégiquement à la prochaine conférence sur les changements climatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto en prônant l'élimination de l'énergie nucléaire et en préconisant des sources d'énergie de remplacement telles que le vent et le soleil.

## RÉSUMÉ

Pendant la réunion, l'exposé et les aides visuels du RSN ont amené les participants à réaliser que les effets les plus dommageables des déchets radioactifs se sont fait sentir sur des « gens ordinaires vivant pour la plupart dans des régions rurales du monde entier, après qu'ils aient été en

contact avec l'énergie nucléaire ou avec des déchets nucléaires ». Le groupe a trouvé la réunion trop courte. La parution tardive du rapport d'étude préliminaire a abrégé le processus de dialogue et laissé peu de temps aux Premières Nations pour réaliser un examen approfondi. De plus, l'incapacité de certains membres d'être présents a été source de préoccupation, mais le groupe a décidé que la réunion devait aller de l'avant. En général, les membres du groupe de travail se sont dit mal à l'aise de fournir des commentaires détaillés sur le rapport d'étude préliminaire, étant donné la possibilité que leur participation au processus de la SGDN soit perçue à tort comme une consultation. Ils ont conclu que l'APN devrait se garder de faire des commentaires détaillés sur le rapport. Les membres du groupe de travail ont estimé que la réunion ne répond à aucune exigence de consultation.